

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} RÉUNION DE 2011

Séance du 21 avril 2011

CG 11/3^{ème}/BP-II-02

LES ITINERAIRES CYCLABLES

I – « La Vélo Voie Verte des 2 Mers »

Lors du vote du Budget Primitif 2002, l'Assemblée Départementale avait décidé d'engager le Département dans le développement des Véloroutes et Vélo Voies Vertes, sur la base des deux itinéraires intégrés au schéma national adopté au comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 15 décembre 1998 :

- **la Véloroute Toulouse-Paris**
- **la Vélo Voie Verte Bordeaux-Sète et la bretelle de Montech.**

Cette opération « Véloroutes et Voies Vertes » était menée dans le cadre du Contrat de Plan État-Région 2000-2006. Nous avons adopté, lors de la séance consacrée au Budget Primitif 2003, le principe de la maîtrise d'ouvrage départementale pour la Vélo Voie Verte en bordure du canal latéral à la Garonne et de la bretelle de Montech.

Pour programmer et planifier les opérations dans le temps et donner une cohérence au réseau cyclable, **un schéma directeur départemental des itinéraires cyclables** a été défini lors de la session relative au Budget Primitif 2004.

Ce schéma directeur intègre les deux itinéraires nationaux pré-cités, la création d'une **Véloroute « Vallée de l'Aveyron »**, et l'aménagement de l'ancienne plate-forme de la voie ferrée entre **Bressols et le département de la Haute-Garonne**, qui fait partie intégrante du nouveau schéma national des Véloroutes et Voies Vertes de 2010.

Afin de valoriser notre département et de faciliter la découverte de nos différents territoires, des boucles locales venant se connecter à cette épine dorsale pourront être créées.

L'aménagement de la Vélo Voie Verte des Deux Mers, engagé en 2006 par la réalisation de la section Lamagistère-Brouzidou (limite de communes entre Castelsarrasin et Saint-Porquier), s'est poursuivi en 2008 par le tronçon Brouzidou-Montech, **pour se terminer en 2010 entre Montech et le département de la Haute-Garonne.**

Des travaux de confortement de berges ont été nécessaires pour assurer une plate-forme à la piste cyclable, mais surtout pour pérenniser ce précieux patrimoine, le canal des deux mers.

Le long de ce parcours cyclable (65 km), **la signalisation directionnelle**, à savoir 149 panneaux, indiquant notamment 29 villes et villages à proximité et signalant les ouvrages d'art et les points kilométriques, **a été mise en place.**

Comme je vous l'avais précisé lors de notre séance du 18 novembre 2010, les maquettes des panneaux de signalisation touristique Relais-Information-Service (**R.I.S.**), au nombre de 9, sont à ce jour définies dans leur contenu. Leur implantation est prévue **avant le début de la période estivale.**

La fréquentation de cet itinéraire est importante, comme le montrent les comptages mensuels réalisés en deux points du parcours (annexe).

II – « La bretelle de Montech »

Intégrée au schéma national des itinéraires cyclables de 1998, l'aménagement de la bretelle de Montech, entre Montech et Montauban, sera programmé **une fois le financement du confortement préalable des berges acquis.**

Lors de notre séance du 18 novembre 2010, vous m'avez autorisé à solliciter des subventions auprès de l'État, de la Région et de la Communauté Européenne en ce sens.

A cet effet, par courrier en date du 8 février 2011, j'ai sollicité Monsieur le Préfet de Région et Monsieur le Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées.

Pour la réalisation de la piste cyclable, dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, l'Etat, par arrêté du 21 novembre 2006, et la Région, par arrêté du 17 octobre 2006, ont chacun attribué au département de Tarn-et-Garonne une subvention de **150 000 €** pour un montant de travaux de **600 000 € HT**, conformément au plan de financement initial :

Conseil Général de Tarn-et-Garonne	300 000 €
Région Midi-Pyrénées	150 000 €
État	<u>150 000 €</u>
Total	600 000 €

III – La Véloroute et Vélo Voie Verte de « La Vallée de l'Aveyron »

La Véloroute « Vallée de l'Aveyron » relie **Montauban à Laguépie** par des voies à faible trafic (communales et départementales) et emprunte des routes départementales du département du Tarn. L'aménagement, consistant en un **simple jalonnement, a été réalisé en 2008.**

Le long de la route départementale n° 115, entre Montauban et Montricoux, existe un réseau de voies parallèles dont certaines sont revêtues et d'autres sont à l'état de chemin de terre. Ce réseau, bien que présentant des discontinuités, a été considéré comme une opportunité à saisir en terme d'infrastructure cyclable.

Lors de la session du Budget Primitif 2009, je vous ai proposé de **lancer une étude pour déterminer les emprises et définir les travaux** nécessaires à la réalisation d'un parcours cyclable en site propre sur cet itinéraire.

Lors du vote de la Décision Modificative n° 2 de 2010, nous avons inscrit une autorisation de programme de **170 000 €** pour les crédits d'études. La consultation pour la recherche d'un bureau d'études est terminée. Le marché sera notifié prochainement. Je ne manquerais pas de vous tenir informés des différentes étapes de l'étude.

Je vous demanderais de bien vouloir ratifier un crédit de paiement de **90 000 €, sur l'article 2031, sous-fonction 621VVVA** pour le financement de cette étude.

IV – Schéma régional Véloroutes Voies Vertes en Midi-Pyrénées

Par courrier du 24 août 2010, Monsieur le Préfet de Région et Monsieur le Président du Conseil Régional m'informaient de la mise en œuvre du schéma régional Véloroutes Voies Vertes en Midi-Pyrénées.

Ce schéma doit définir, en cohérence avec le schéma national et les schémas élaborés par les régions voisines, les itinéraires structurant le réseau régional, reliant notamment les grands pôles touristiques, et prévoir un maillage de niveau local pertinent répondant aux attentes de la population et des touristes.

Une première série de réunions techniques s'est déroulée dans chaque département et lors du Comité de pilotage du 8 février 2011, ont été présentés les résultats de cette première phase.

Dans le département de Tarn-et-Garonne, les itinéraires intégrés à ce schéma régional sont déjà définis dans le cadre de notre schéma directeur départemental défini en 2004. Seule nouveauté, un parcours cyclable doit relier la Vélo Voie Verte des deux mers et le grand site de Flaran dans le département du Gers.

La trame définitive de ce schéma régional doit être finalisée avant la fin de cette année.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ce rapport.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voies de communication, aménagement urbain,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

I- « La Vélo Voie Verte des 2 Mers »

- Prend acte que la signalisation directionnelle le long de ce parcours cyclable a été mise en place et que les panneaux de signalisation touristique Relais-Information-Service seront implantés avant la période estivale ;

II – « La bretelle de Montech »

- L'aménagement de cette bretelle sera programmé une fois acquis le financement du confortement préalable des berges, sollicité auprès de l'État et de la Région ;

III – La Véloroute et Vélo Voie Verte de « La Vallée de l'Aveyron »

- Le marché relatif à l'étude qui doit déterminer les emprises et définir les travaux nécessaires à la réalisation d'un parcours cyclable en site propre sur cet itinéraire sera notifié prochainement ;
- Ratifie à cet effet un crédit de paiement de 90 000 €, sur l'article 2031, sous-fonction 621VVVA pour le financement de cette étude ;

IV – Schéma régional Véloroutes Voies Vertes en Midi-Pyrénées

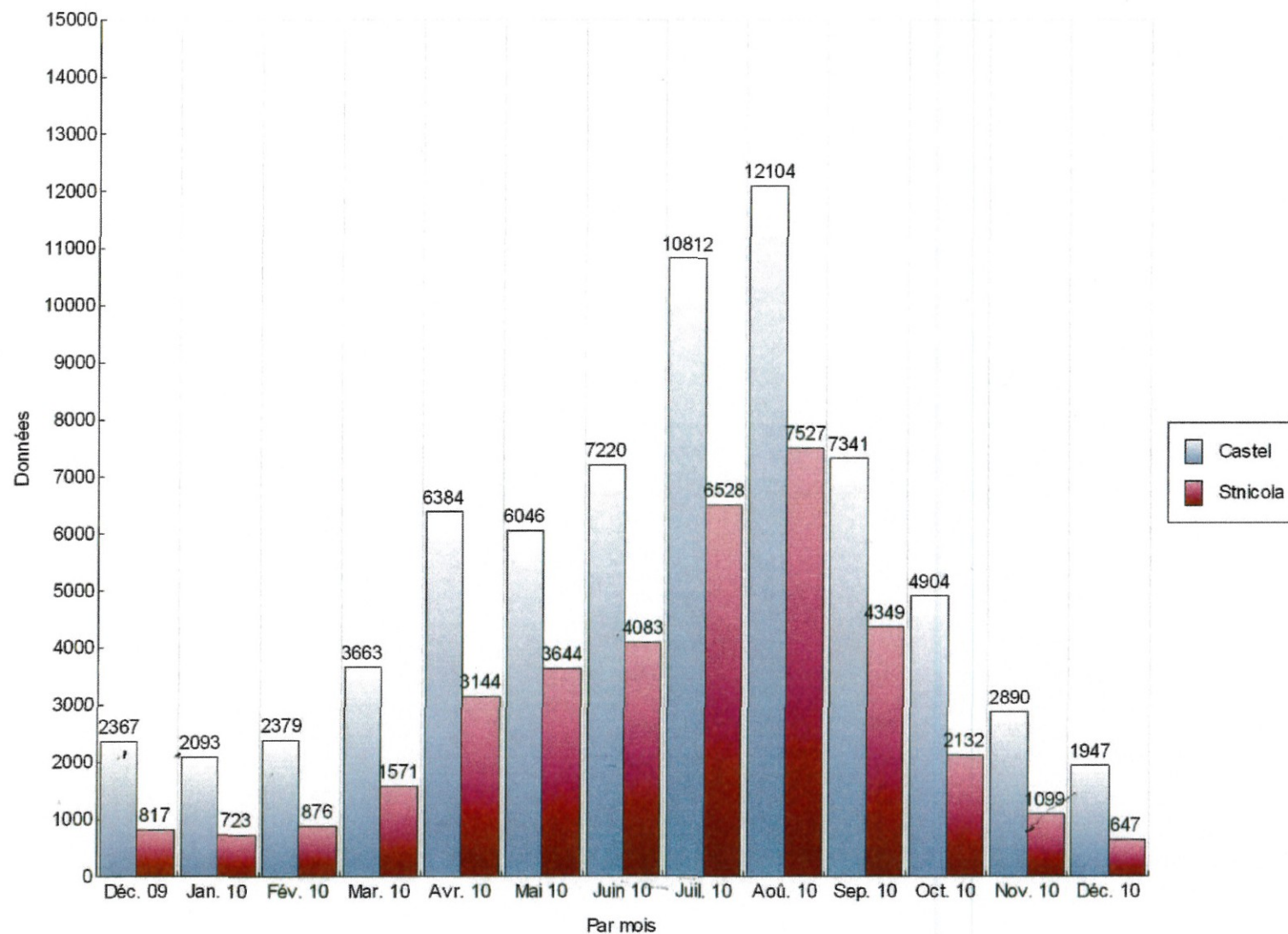
- Prend acte que la trame définitive de ce schéma régional doit être finalisée avant la fin de cette année étant précisé qu'en Tarn-et-Garonne, les itinéraires sont déjà définis dans le cadre du schéma directeur approuvé en 2004, hormis un parcours cyclable qui doit relier la Vélo Voies Vertes des Deux Mers et le grand site de Flaran dans le Gers.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

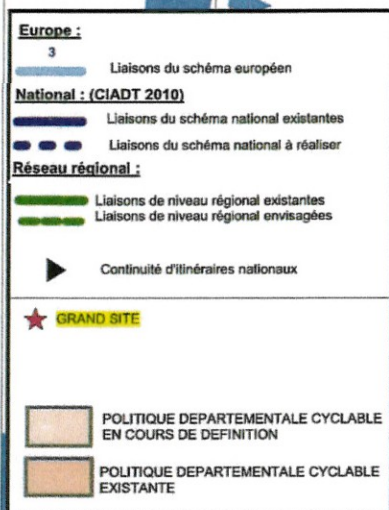
VELO VOIE VERTE DES DEUX MERS

Comptage mensuel



REGION MIDI PYRENEES

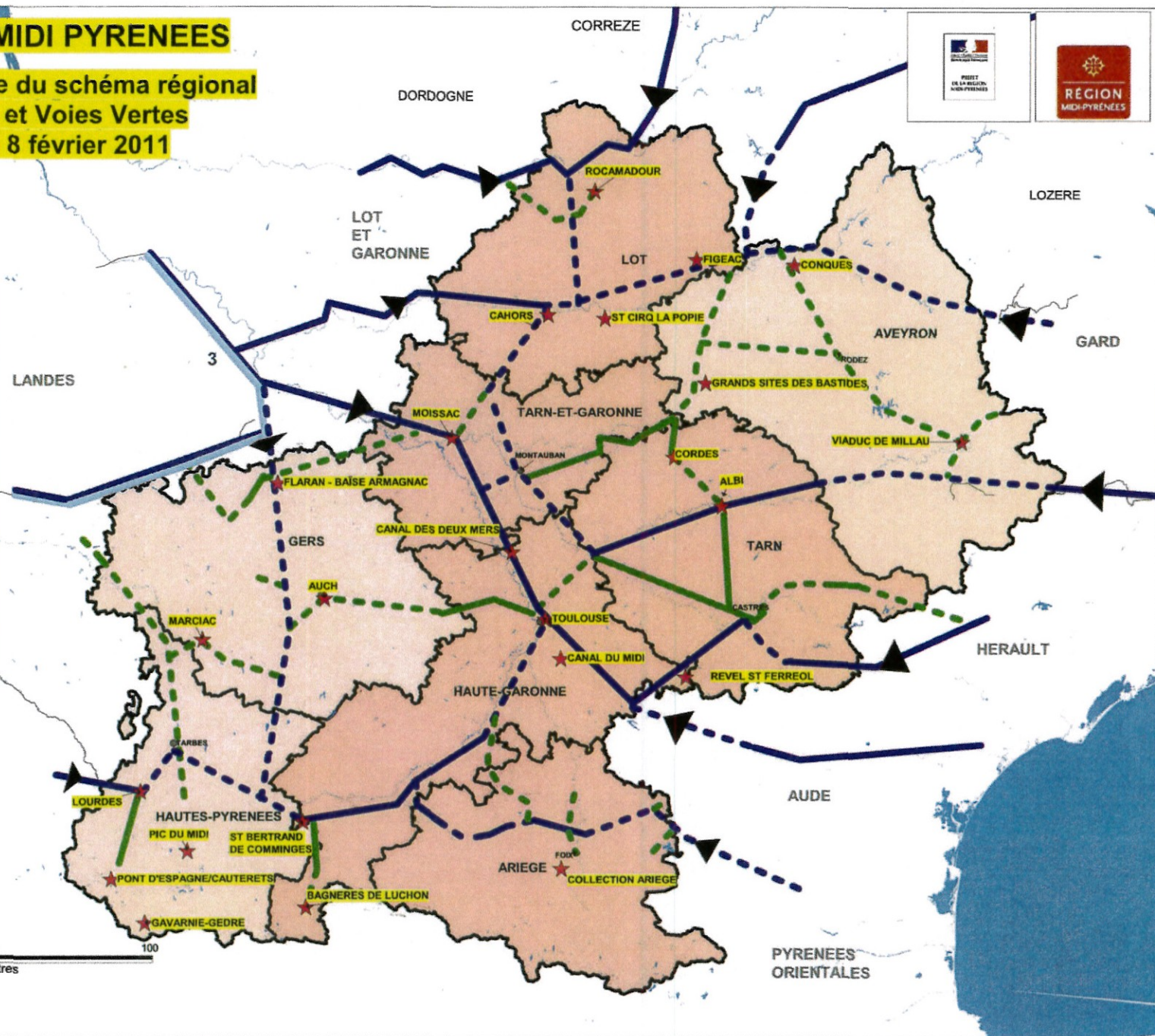
Projet d'armature du schéma régional
Véloroutes et Voies Vertes
COPIL du 8 février 2011



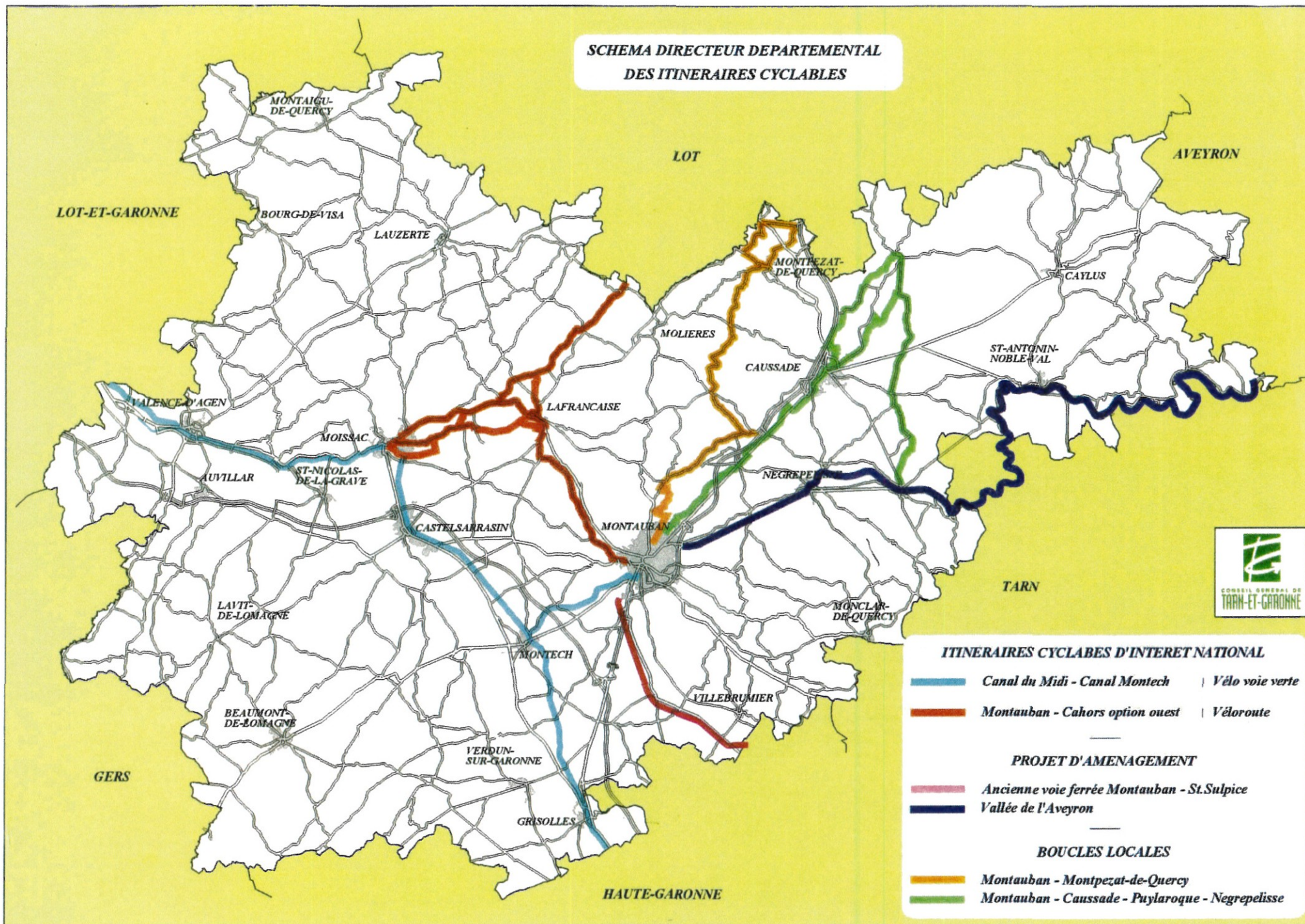
PYRENEES ATLANTIQUES

0 50 100
Kilomètres

CETE DU SUD-OUEST
Document Provisoire
FEVRIER 2011



**SCHEMA DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
DES ITINERAIRES CYCLABLES**



ITINERAIRES CYCLABLES D'INTERET NATIONAL

- Canal du Midi - Canal Montech | Vélo voie verte
- Montauban - Cahors option ouest | Véloroute

PROJET D'AMENAGEMENT

- Ancienne voie ferrée Montauban - St.Sulpice
- Vallée de l'Aveyron

BOUCLES LOCALES

- Montauban - Montpezat-de-Quercy
- Montauban - Caussade - Puylaroque - Negrepelisse

SCHÉMA NATIONAL DES VÉLOROUTES ET DES VOIES VERTES

2010

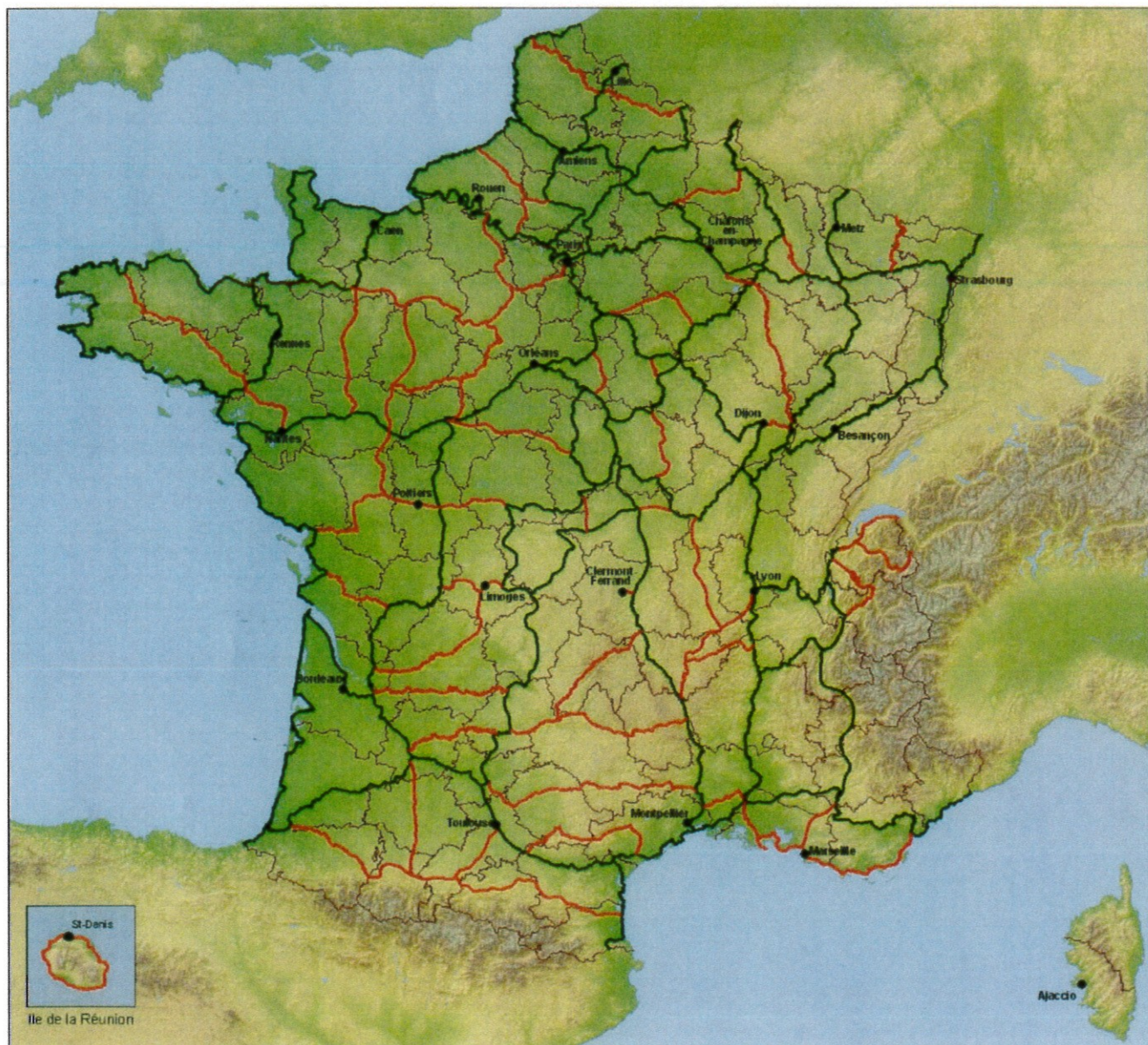


Schéma national 2010 des VVV

- Itinéraire national inscrit au schéma national de 1998 (13 400 km environ)
- Itinéraire national ajouté au schéma national en 2010 (7 300 km environ)